

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL Le mardi 19 décembre 2023 à 19 h

## Point 13 - Procédure pour la période de questions d'une durée maximale de 20 minutes.

Levez la main et vous serez invité à vous rendre au micro.

- Poser une question et une seule sous-question
- Maximum une minute
- Droit à une nouvelle question lorsque toutes les personnes le demandant l'auront fait à tour de rôle jusqu'à la fin de la période de questions.

Responsable

1.	RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU
	OLIORUM

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la séance extraordinaire
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1 Aucun

### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Lecture du discours sur les prévisions budgétaires pour l'année 2024 et présentation du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
- 4.2 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2024
- 4.3 Adoption du PTI 2024-2025-2026

### 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Aucun

# 6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Aucun

## 7. PARCS ET BÂTIMENTS

7.1 Aucun

### 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Aucun

# 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Aucun

## 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Aucun

### 11. TRANSPORT

11.1 Aucun

### 12. AUTRES SUJETS

12.1 Aucun

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 13.1 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

### 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE